



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI
19 NOVEMBRE 2025**

OBJET : Attribution et versement de subventions aux associations (année 2025) - "Formation encadrement"

Délibération n° 2025-078

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI DIX NEUF NOVEMBRE A DIX NEUF HEURES,
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 13 novembre 2025, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Philippe PELLARINI, Chrystelle BARON, Bernard MALHERBE, Nathalie DARRIEUMERLOU, Thierry BOURREC, JOËLLE RICHARD, DIDIER MARTIN, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Evelyne PISSOAT, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Jean-Pierre TRABESSE, Isabelle MAUMUS.

PROCURATIONS : M. Claude POMIES A M. XAVIER LAGRAVE, MME Danielle BARRAUD A MME Danièle CASTAING, M. André EVRARD A M. JEAN-PIERRE CAUDY, M. CEDRIC BOUET A MME MARIE ASSIBAT.

EXCUSES : Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN, M. Philippe BOP, M. Alexandre MARTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers Municipaux présents : 21

Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 4

Conseillers Municipaux excusés : 4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2025 portant adoption du Budget primitif de la commune pour l'exercice 2025 (Budget principal),

Vu le Budget de la commune pour l'exercice 2025 (Budget principal),

Vu l'avis des commissions municipales "Loisirs, Sports et Jeunesse" et « Cultures et Traditions » du 6 novembre 2025,

Vu le rapport présenté par Mme Corinne Laffittau,

Considérant que la commune a prévu dans son Budget primitif pour 2025 une somme de 2000 euros au titre de la formation de l'encadrement des associations locales,



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'accepter le versement des subventions municipales suivantes au titre de la "formation encadrement" des associations locales :

- 742,57 euros à l'Avenir Aturin Rugby.
- 66,20 euros au Badminton.
- 547,32 euros à la Violette Aturine Gymnastique.
- 643,91 euros à l'Ecole de Budo Aturine.

Cette somme sera prise sur les crédits prévus à l'article 65748 "Subventions aux associations de droit privé" du Budget communal pour l'exercice 2025 (Budget principal) sur la ligne dédiée à la formation encadrement (toutes associations).

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU, sis 50 Cours Lyautey – BP 43 – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction compétente peut également être saisie au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 20 novembre 2025

Le Maire,



Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-